

—elles doivent être fournies. Autrement, l'ensemble militaire se trouve affaibli, d'autres pays doivent assumer la charge, avec la conséquence que disparaît l'esprit d'unité et de collaboration au sein de l'Alliance.

L'initiative de la France a été un dur coup pour l'Alliance. Je ne crois pas que l'OTAN pourrait se remettre de la situation où elle se trouverait si un autre pays imitait la France à cet égard. En ce qui concerne le Canada, nous avons consenti à mettre à la disposition de l'Alliance des forces de la marine, de l'armée et de l'aviation. A mon avis, nous devons remplir nos engagements jusqu'à ce qu'un accord soit intervenu pour les modifier. Nous ne devons pas les réduire par décision unilatérale, en ne remplaçant pas l'équipement usé ou périmé. Je regrette de le dire, mais c'est ce qui se produit présentement en ce qui concerne notre apport naval et aérien à l'OTAN. Au point de vue de la marine, les bateaux que nous avons mis à sa disposition sont presque finis et aucun navire de remplacement n'est en chantier. Le programme naval, mis au point lorsque j'étais ministre de la Défense nationale, a été mis au rancart par le ministre. Il a déclaré, il y a environ un an, qu'un autre programme naval, comprenant quatre navires au lieu de huit, serait mis en œuvre; mais aucun de ces navires n'a encore été mis en chantier. Rien n'a été fait. Il y aura donc un délai de plusieurs années d'ici à ce que de nouveaux navires remplacent ceux qui sont devenus inutilisables ou périmés.

Un grand nombre des navires que nous avons ont été mis hors service depuis trois ans et, même si des améliorations techniques ont été apportées aux autres, il ne nous reste, pour nous acquitter du rôle de lutte anti-sous-marine que nous avons accepté au sein de l'OTAN, que la moitié de ce que nous avions en 1963. Le ministre a soutenu que notre puissance de lutte anti-sous-marine était plus grande que jamais; de l'avis de n'importe quel officier de la marine de quelque importance, ce n'est là qu'une plaisanterie. Pareille déclaration est tout simplement ridicule.

● (8.50 p.m.)

En outre, il y a, évidemment, la sérieuse diminution des effectifs de la marine. Nous avons subi de lourdes pertes en ce qui concerne les techniciens hautement qualifiés requis pour équiper nos navires en mer, de sorte qu'un assez grand nombre de bâtiments toujours en service sont amarrés dans les ports. Tout compte fait, nos effectifs de marine ne sont pas suffisants pour remplir convenablement les engagements que nous avons souscrits dans le cadre de l'OTAN, sans par-

[L'hon. M. Harkness.]

ler de notre propre protection, que nous devons assurer aussi.

Ce sont les politiques du ministre qui ont amené cet état de choses. Elles sont aussi la cause d'une détérioration du moral dans la marine, ce qui a amené des hommes bien formés à ne pas vouloir s'enrôler à nouveau. La disparition anticipée de la marine comme arme distincte, si le bill est adopté, aggravera la situation, de sorte que nous ne pourrons remplir qu'une très petite partie de nos engagements envers l'OTAN, en ce qui concerne la marine.

Notre engagement envers l'OTAN, dans le domaine de l'aviation, consistait en une division d'avions de reconnaissance et de frappe —des F-104 dotés d'ogives nucléaires. Cette division comprenait au début douze escadrons, mais elle n'en compte plus maintenant que huit. En décembre, le ministre annonçait, en présentant ce projet de loi, qu'on le réduirait à six, soit quatre escadrons de frappe et deux de reconnaissance. Cela veut dire une réduction de l'ordre des deux tiers dans la puissance de frappe sur laquelle l'OTAN est censée pouvoir compter.

D'autres membres de l'OTAN ont peut-être accepté cette diminution de notre contribution aérienne mais, si tel est le cas, cela n'a jamais été annoncé et nous n'en savons rien. Si d'autres membres l'avaient acceptée, je suis sûr que le ministre ou le gouvernement nous l'auraient dit.

Pour ce qui est de l'armée, nous nous sommes engagés à maintenir une brigade entièrement équipée en Europe. En cas d'hostilités, nous avons promis de fournir une division entière. Avec la réorganisation de nos forces de défense, la démoralisation qui sévit et la pénurie des effectifs, je doute fort que ces deux brigades supplémentaires puissent être envoyées si l'on en avait besoin.

En cas de guerre d'envergure, il est essentiel que nous soyons en mesure de mobiliser nos effectifs. La réorganisation de notre dispositif de défense a sans aucun doute réduit notre capacité de le faire rapidement. C'est d'autant plus vrai que bon nombre de bases d'entraînement ont été fermées et que nos effectifs de réserve, ou notre milice, ont été grandement réduits. Cette incapacité de mobilisation, entre autre, a beaucoup préoccupé plusieurs officiers supérieurs expérimentés et hautement qualifiés qui ont exprimé leur hostilité aux projets d'unification de notre gouvernement.

Un autre sujet d'inquiétude pour ceux qui ont fait partie des effectifs militaires pendant la guerre consiste à déterminer comment les